

Montréal, le 7 avril 2024

greffe@rawdon.ca

jgodin@matawinie.org

Me Caroline Gray,
Directrice générale adjointe et
Directrice du service du greffe
Municipalité de Rawdon

Dossier : Demande de permis de démolition de la maison sise au 3432,
rue Metcalfe à Rawdon

Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

L'association Amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec a été informée des menaces qui pèsent sur la maison située au 3432 de la rue Metcalfe. Il nous apparaît inconcevable que cette maison soit démolie, compte tenu de son excellent état et sa localisation dans un milieu villageois où elle représente une valeur ajoutée.

L'immeuble ne dispose pas de protection particulière sinon d'être localisé dans un secteur qui jouit d'une de l'implantation d'un PIIA; il s'agit cependant d'un bâtiment possédant une importante valeur patrimoniale. Point n'est besoin d'un statut particulier - présence à l'inventaire, citation ou classement – pour détenir une valeur patrimoniale : la maison a une valeur d'âge car elle fut probablement construite dans le dernier quart du XIXe siècle, ce qui lui donne plus de 125 ans. Elle a une valeur architecturale, témoignant d'un nouveau courant architectural, inspiré du style Second Empire en France, qui s'est implanté par la suite aux États-Unis pour traverser la frontière vers 1860-1870. Ce courant que nous nommons au Québec maison à mansarde ou à toit mansardé connut une grande popularité sur notre territoire. Elle présente une valeur esthétique car elle a heureusement conservé toutes ses caractéristiques d'origine, ce qui n'est pas commun. Sa valeur historique reste à déterminer par des recherches sur la chaîne de titres.

La ville de Rawdon a une vocation touristique, ce qui devrait inciter l'administration municipale à prendre grand soin de son patrimoine bâti, une richesse qui compte beaucoup dans l'attractivité du milieu.



APMAQ

Amis et propriétaires
de maisons anciennes du Québec

2050 Atateken
Montréal, Québec H2L 3L8
450 661-6000
info@maisons-anciennes.qc.ca

De plus, dans le contexte où le développement durable devient une priorité dans notre société, démolir une maison saine et remplir un dépotoir devient de plus en plus inacceptable. Cette maison de plus de 125 ans, construite de matériaux nobles possède encore une vie utile de plus de cent ans.

Nous vous invitons donc à protéger cette maison et donc à refuser tout permis de démolition qui viendrait appauvrir le milieu et donnerait un mauvais signal aux propriétaires qui maintiennent en bon état leur propriété ancienne.

Salutations,



Noémi Nadeau
Directrice générale
APMAQ

